

PROCES VERBAL d' ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Valence, le 26/05/2026

Ce jour, les associées de la SCI 2A2P, au capital de 1000€ (mille euros), se réunissent au siège de la société en Assemblée Générale ExtraOrdinaire.

Sont présents :

- Fabienne AVÉRONE, possédant 1 part PP et 99 parts U ;
- Aurélia AVÉRONE, possédant 99 parts NP ;

Tous les membres formant la société étant présents, ceux-ci peuvent valablement délibérer.

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social ;
- Modifications corrélative et modifications annexes des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour effectuer toutes formalités utiles ou nécessaires.

La Gérante met aux voix les résolutions suivantes :

1ère résolution : modification des statuts suite à transfert du siège social

La Gérante informe l'assemblée de sa décision de transférer le siège social au 10 rue Albert Varnet – 26000 VALENCE à partir du 01/07/2026.

En conséquence, l'assemblée décide que l'article 4 des statuts soit modifié comme suit :

- *Le siège social est fixé : 10 rue Albert Varnet – 26000 VALENCE.*
- Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2ème résolution : modification des statuts suite changement de résidence d'une associée

Aurélia AVERONE ayant changé de domicile, l'assemblée décide de mettre à jour dans les statuts les coordonnées de cette associée.

Cette résolution est approuvée et adoptée à l'unanimité.

3ème résolution : épuration de l'article 6

La Gérante propose de remplacer le contenu historique de l'article 6 comme suit :

Les apports en numéraires sont intégralement libérés.

Cette résolution est approuvée et adoptée à l'unanimité.

4ème résolution : délégation de pouvoir

Tous pouvoirs sont donnés à la Gérante, ou au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités utiles ou nécessaires, afférentes ou consécutives aux décisions prises lors de cette assemblée.

Cette résolution est approuvée et adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par la Gérante et visé par une associée présente.

Fabienne AVÉRONE
Gérante

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a short horizontal stroke.

Aurélia AVÉRONE
Associée

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Aurélia' followed by a stylized surname.